



AVENIRS

LA LETTRE DE LA DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE // N° 15 // PRINTEMPS 2010

EPIDE

Une possibilité d'insertion pour les 18-22 ans

50% des stagiaires accèdent à l'emploi ou à une formation. *p. 2*

MINEURS AUTEURS

Réseau Raisonance

Une meilleure prévention et un accès aux soins renforcé. *p. 2*

CENTRES ÉDUCATIFS FERMÉS

Alternative à l'incarcération

Les trois CEF de l'Île-de-France. *p. 3*

CHALLENGE COIFFURE

Concours de glamour

Une préparation aux épreuves du CAP de coiffeur. *p. 3*

POINTS DE VUE

La prise en charge des mineurs auteurs

Christian BOURG, pédopsychiatre
Michel BOTBOL, psychiatre PJJ. *p. 6*

PORTRAIT

Père et impairs

Emmanuel, 36 ans, pris en charge par la PJJ il y a vingt ans. *p. 8*



A mi-parcours du projet stratégique national 2008-2011, retour sur les réformes avec Philippe-Pierre Cabourdin, directeur de la Protection judiciaire de la Jeunesse.

Suite pages 4 et 5

À NOTER

DES CINÉS, LA VIE !
Trophée 2010

Le quatrième trophée " Des cinés, la vie ! ", fabriqué par l'Unité éducative d'activités de jour de

Montbéliard, a été décerné à Faouzi Bensaïdi pour " La falaise ", le 26 mars à la Cinémathèque française à Paris. Près de 750 mineurs issus de 167 structures différentes ont participé à cette opération de sensibilisation à l'image, organisée par la PJJ, Kyrnéa international, le Centre national du cinéma et de l'image animée, le ministère de la Culture et de la Communication et l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances. Les jeunes jurés ont vu 12 courts métrages avant d'en débattre et de voter. Avec près de 550 votants en 2010, cette manifestation nationale affiche, chaque année, une participation croissante.

DU 14 AU 22 MAI

Rêves de gosse

Cette année, le tour aérien a décollé d'Orléans Saint-Denis le 14 mai, puis a fait étape le 15 à Velizy-Villacoublay, le 16 à Saint-Brieuc, le 17 à Quimper, le 18 à Bagnoles-de-l'Orne, le 19 au Mans, le 20 à Saint-Etienne, le 21 à Aix-les-Milles et s'est posé le 22 à Narbonne. L'association de pilotes, Les chevaliers du ciel, permet, à chaque étape, à des enfants malades ou souffrant d'un handicap d'effectuer un baptême de l'air à bord de monomoteurs, accompagnés de mineurs sous mandat judiciaire. Une responsabilité prise à cœur, par le ministère de la Justice depuis 2005.

EPIDE

Une possibilité d'insertion pour les 18-22 ans

LE DIRECTEUR de la protection judiciaire de la jeunesse, Philippe-Pierre Cabourdin, et Thierry Berlizot, directeur général de l'Etablissement public d'insertion de la défense (Evide) ont signé, en janvier dernier, une convention nationale favorisant les possibilités d'accès à la formation et à l'insertion, à leur majorité, des jeunes pris en charge par les services de la PJJ, sans rupture dans la chaîne éducative. Centre de formation civil, l'Evide assure l'insertion sociale et professionnelle de jeunes en difficulté scolaire, sans qualification ni emploi et en risque de marginalisation. Salles de classes et de détente, plateaux informatiques, équipements sportifs, lieu de vie, les volontaires de 18 à 22 ans sont accueillis 8 à 24 mois



Thierry Berlizot, directeur de l'Evide et Philippe-Pierre Cabourdin, directeur de la PJJ, à Montlhéry (Essonne).

sur l'un des 21 sites. Remise à niveau scolaire, construction d'un projet professionnel, socialisation et formation civique, l'objectif est de mettre fin à un parcours délinquant et de faciliter un retour aux dispositifs de droit commun. A l'Evide, les jeunes sont accueillis en internat la semaine. Respect des règles de vie en collectivité, des horaires et du cadre, partage quotidien d'activités sportives, culturelles ou scolaires

entre adultes et jeunes, sont autant de points communs avec la prise en charge de la PJJ. La signature de l'accord, destiné à être décliné au plan local, permet aux services de la PJJ de préparer les jeunes à un contrat de volontariat dans les 6 mois précédant leur majorité. En 2008/2009, 50% des stagiaires, ayant été au terme du programme de l'Evide, ont accédé à l'emploi ou à une formation qualifiante. ■

ALTERNATIVE À L'INCARCÉRATION

Trois CEF en Ile-de-France

APRÈS L'OUVERTURE du centre éducatif fermé (CEF) de Savigny-sur-Orge (91) en mars 2007, l'Ile-de-France dispose désormais d'une deuxième structure publique à Saint-Brice-sous-Forêt (95). Inauguré le 12 avril par Philippe-Pierre Cabourdin, DPJJ, et Alain Lorand, maire de la ville, ce 40^e CEF, mixte, accueille des mineurs de 16 à 18 ans multirécidivants ou multirécidivistes avant jugement, dans le cadre d'un contrôle judiciaire, ou condamnés, dans le cadre d'un sursis avec mise à l'épreuve ou d'une libération conditionnelle. Placés en alternative à l'incarcération,

ils bénéficient d'une prise en charge éducative, scolaire et psychologique renforcée. La création des CEF a permis de faire « baisser le nombre de mineurs incarcérés de plus de 20% depuis 2002 alors même que le nombre de mineurs délinquants a augmenté de 12% sur la même période », a rappelé le DPJJ. Plus de 60% des mineurs placés en CEF ne récidivent pas dans l'année qui suit la fin de leur prise en charge. « La vocation des CEF est bien d'offrir une réelle alternative à la détention, a-t-il souligné. Une alternative éducative, dont tous les acteurs de la justice des mineurs conviennent



Le maire et le DPJJ inaugurent le CEF du Val-d'Oise.

aujourd'hui de la pertinence ». Pour compléter le dispositif francilien, les travaux du troisième CEF de la région ont démarré en janvier dernier à Combs-la-Ville (77). Il accueillera, dès 2011, 12 mineurs de 15 à 18 ans. Ce CEF associatif proposera un projet éducatif autour de l'art et de la culture. Au total, 9 CEF supplémentaires compléteront le dispositif et offriront une capacité globale de 540 places d'ici à 2012. ■

CHALLENGE COIFFURE 2010

Concours de glamour

PARCE QUE « être exigeant, c'est aussi dire aux jeunes qu'ils sont capables de grandes choses », les épreuves du Challenge Coiffure sont une déclinaison de celles du certificat d'aptitude professionnelle (CAP). Par ces mots, Boris Papin, directeur du service territorial éducatif d'insertion de Courdimanche (Val-d'Oise), souligne que si la compétition est amicale, le niveau technique se veut professionnel. Organisé cette année par sa structure, le Challenge réunit, depuis plus de dix ans, l'ensemble des services publics de la Protection judiciaire de la

Jeunesse qui proposent une formation aux métiers de la coiffure dans le cadre des activités de jour. Du 30 mars au 1^{er} avril, dix-neuf adolescents suivis par les unités éducatives d'activités de jour d'Épernay (Marne), de Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) et de Corbeil (Essonne) et de Courdimanche, ont ainsi disputé les épreuves théoriques puis pratiques de technologie du cheveu, de dessin et de coiffure libre sur cheveux longs.

L'Oréal Coiffure, partenaire historique de la manifestation, a souhaité profiter de l'édition francilienne pour



L'une des épreuves : la coiffure sur cheveux longs.

saluer les efforts des compétiteurs en organisant une remise des prix prestigieuse. C'est au siège du groupe, sis dans un immeuble haussmannien de la rue Royale à Paris, que leur travail a été félicité par un jury de professionnels. Les deux gagnants se sont vu remettre un chèque métier qui leur permettra d'effectuer un stage au sein de l'entreprise, fleuron de l'esthétique française. ■

En images



DEPUIS MARS 2010, la DPJJ diffuse sur le site Internet www.mineurs.justice.gouv.fr les épisodes d'une mini-série sur la prise en charge éducative des mineurs suivis au pénal. En partant du travail d'investigation réalisé par les éducateurs auprès des tribunaux, la série s'achèvera par le témoignage d'un jeune inscrit dans un projet d'insertion. Trois films sont d'ores et déjà en ligne :

- l'aide à la décision du magistrat ;
- la mesure de réparation pénale ;
- l'établissement de placement éducatif.

A terme, 8 films de 4 minutes viendront illustrer les missions de l'administration. ■

MINEURS AUTEURS

Réseau Raisonance

ENTRE 2007 ET 2009, 77 mineurs auteurs d'abus sexuels ont été pris en charge les services de la PJJ des Landes-Pyrénées-Atlantiques. Créée en 2007, l'association Raisonance, bénéficiaire de subventions du Fonds d'intervention et de prévention de la délinquance (FIPD), vise à développer un réseau social, médical et judiciaire de professionnels pour une meilleure prévention et un accès aux soins renforcé pour les auteurs et victimes de violences sexuelles. Dans le cadre de ses missions de prévention de santé publique, l'infirmière interdépartementale 40/64 y participe activement. Les objectifs de l'association sont multiples : prévention du passage à l'acte et de la récurrence, organisation d'une meilleure prise en charge santé-justice-social des auteurs et des victimes, proposition d'une offre de formation initiale et conti-



Les membres du conseil d'administration de Raisonance.

nue pour les professionnels, recherche de nouvelles prises en charge thérapeutiques. L'association organise, en outre, des colloques, des études de cas et des formations. La prochaine sera destinée aux infirmières scolaires et portera sur les aspects juridiques et psychologiques des violences sexuelles commises ou subies.

Animée par l'infirmière PJJ, un juge des enfants, un pédopsychiatre et l'inspectrice de l'Aide sociale à l'enfance, cette formation leur permettra également de mieux repérer, au plan local, institutions et professionnels relais. ■

À NOTER

LE CHIFFRE CLEF
293

C'est le nombre d'aménagements de peine pour mineurs mis en place en 2009 (dont 73 placements sous surveillance électronique), soit une hausse de 34% par rapport à 2008

CHALLENGE 2010
Dans les pas
d'Edmond Michelet

Huit mineurs de l'EPEI de Valence (Drôme) sont partis, durant les vacances scolaires, sur les



traces d'Edmond Michelet, résistant qui a donné son nom à la compétition sportive nationale, placée cette année sous le signe de la rencontre, du 17 au 22 mai à Grenoble.

En marge de la manifestation, les mineurs ont visité la maison de l'ancien garde des Sceaux à Brive-La-Gaillarde, qui abrite désormais un musée sur la Résistance, la déportation et la vie sous l'Occupation. Ils ont également pu recueillir le témoignage du dernier rescapé encore en vie d'Ouradour-sur-Glane au mémorial. Ce camp a permis aux jeunes de comprendre l'engagement d'Edmond Michelet qui, depuis qu'il avait été lui-même enchaîné, s'est toujours dit « du côté de ceux qui ont les menottes ». Athlétisme, escalade, natation, football, basket, cross, les épreuves de la 38^e édition, organisées par la direction inter-régionale Centre-Est rassemblent, autour des valeurs sportives et citoyennes, près de 350 mineurs suivis par la PJJ. www.challenge-michelet.org

DANS LES TEXTES

LES EVOLUTIONS
DE LA DPJJ

La justice des mineurs se réfère dans son volet pénal à l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante, et dans son volet civil à l'article 375 du code civil et suivants relatif à l'assistance éducative.

La loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale s'est concrétisée dans le décret n°2007-1573 du 6 novembre 2007 relatif aux établissements et services du secteur public de la PJJ afin d'être en conformité avec les normes techniques en vigueur.

La loi n°2002-1138 du 09 septembre 2002 d'orientation et de programmation pour la Justice (LOPJ) crée les CEF et les EPM et acte le principe d'une prise en charge éducative pour tout mineur faisant l'objet d'une décision judiciaire pénale.

La loi n°2007-293 du 5 mars 2007 relative à la protection de l'enfance place le Conseil général comme pilote de l'assistance éducative ; le Conseil général met en place, en collaboration avec les services de l'Etat, une cellule de recueil, de traitement et d'évaluation des informations préoccupantes (CRIP)

Le décret n°2008-107 du 4 février 2008 relatif à la justice des mineurs crée les magistrats coordonnateurs de la justice des mineurs.

Le décret n°2008-689 du 9 juillet 2008 relatif à l'organisation du ministère de la justice, qui désigne la DPJJ comme étant « chargée, dans le cadre de la compétence du ministère de la Justice, de l'ensemble des questions intéressant la justice des mineurs et de la concertation entre les institutions intervenant à ce titre ».

DIRECTION DE LA PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE

2010 : réussir le changement

A mi-parcours du projet stratégique national 2008-2011, retour sur les réformes avec Philippe directeur de la Protection judiciaire de la Jeunesse.

QUELS SONT LES OBJECTIFS
POURSUIVIS PAR LES RÉFORMES
DE LA DPJJ ?

La DPJJ s'adapte aux évolutions de la société. La nature de la délinquance, comme notre société, a changé depuis 1945. Les réformes engagées ces dernières années n'ont pas d'autre vocation que d'assurer la cohérence du parcours des mineurs qui nous sont confiés et la recherche permanente d'une prise en charge adaptée et de qualité.

En cohérence avec la loi du 5 mars 2007 relative à la protection de l'enfance qui renforce la place centrale des présidents des Conseils généraux dans le domaine de l'assistance éducative, la DPJJ a recentré son intervention sur les mineurs ayant commis des actes de délinquance. Désormais, 90% des mesures prises en charge dans nos services sont pénales, l'objectif étant d'atteindre les quasi 100% en 2011.

Ce " recentrage " nous per-

met de concentrer nos moyens opérationnels sur l'amélioration des délais, la qualité de nos interventions et la cohérence de la réponse pénale. Une réponse avant tout éducative, comme l'a rappelé à plusieurs reprises le garde des Sceaux (cf. encadré).

Nous travaillons sans cesse à enrichir nos méthodes et nos référentiels ont été ou seront revus, ce qui ne veut pas dire modifiés. La circulaire du 2 février 2010 relative à l'action d'éducation dans un cadre pénal rappelle les grands principes de notre intervention : une connaissance approfondie et régulièrement actualisée de la situation du mineur, l'élaboration de réponses éducatives spécifiques et un passage de relais anticipé.

Nous veillons aussi à la construction de passerelles avec les dispositifs de formation et d'accès à l'emploi de droit commun.

La circulaire du 25 février



A droite, Philippe-Pierre Cabourdin, DPJJ.

2009 prévoit que tout mineur confié à la PJJ doit se voir proposer une activité de jour, permettant une relation éducative et une ouverture sur l'insertion.

En outre, la DPJJ est chargée d'apporter une aide à la décision aux magistrats. Les investigations préparatoires à la décision judiciaire dans les domaines de la protection judiciaire de l'enfance comme dans le cadre pénal restent au cœur de notre champ de compétence. Une circulaire viendra, d'ici à l'été 2010, redéfinir l'investigation pour qu'elle soit mieux adaptée aux attentes des juges des enfants. Les réformes engagées nous ont également conduits à rénover notre organisation territoriale pour l'adapter aux territoires pertinents de nos missions et aux parcours des mineurs.

Depuis 2009, les 9 directions inter-régionales ont succédé aux 15 directions régionales et les 100 directions départementales ont évolué en directions territoriales (70 à ce jour avec un objectif de 50 territoires pertinents à fin 2011).

« Conforter la vocation éducative »

« La réforme de la justice des mineurs nous permettra d'adapter le droit aux réalités de la délinquance des mineurs. Aujourd'hui, nous ne sommes plus dans la société de 1945. Les choses ont changé.

Il faut des dispositions qui correspondent à ces changements. Nous aurons là l'occasion de clarification et une occasion d'adaptation.



Je pense que si elle est plus lisible, plus efficace, la justice des mineurs permettra de mieux s'adapter au profil des mineurs délinquants.

Elle permettra sans doute aussi de mieux répondre à la gravité des faits établis et de conforter la vocation éducative de notre maison ».

Extraits des vœux présentés par Michèle Alliot-Marie, ministre d'Etat, de la Justice et des Libertés, garde des Sceaux, aux magistrats et personnels du ministère du 11 janvier 2010.

Suite de la page 1

ent

-Pierre Cabourdin,



J, au CEF de Dreux, en décembre 2009.

© S. ARNAULT / DIRPAJ CENTRE

COMMENT VOUS POSITIONNEZ-VOUS FACE AUX AUTRES INTERVENANTS DE LA JUSTICE DES MINEURS ?

Le décret du 9 juillet 2008 institue la DPJJ comme coordinatrice de la justice des mineurs. Notre mission est de contribuer à son organisation et de développer la concertation de ses acteurs pour améliorer les délais, la qualité et la cohérence du parcours des mineurs.

En 2009, j'ai rencontré l'ensemble des magistrats de la jeunesse pour échanger avec eux sur l'évolution de nos missions et sur l'articulation des composantes de l'institution judiciaire. La création des fonctions de " magistrat coordonnateur " ou d'une permanence dédiée en fin de semaine dans les tribunaux pour enfants de taille suffisante, démontre que nous pouvons faire évoluer les organisations au bénéfice des mineurs pris en charge.

En dehors du monde judiciaire, nous travaillons bien entendu avec les Conseils généraux. Outre le développement de dispositifs opérationnels communs comme

l'accueil d'urgence, nous avons formé une dizaine de leurs agents et conduit 25 audits conjoints en 2009 dans un objectif partagé, d'amélioration et de diffusion des bonnes pratiques.

Acteurs de la protection de l'enfance, nous contribuons à la construction d'un dispositif suffisant et modernisé via les observatoires départementaux et les cellules de recueil des informations préoccupantes. Nos compétences en matière d'habilitation des services du secteur associatif, d'audit, et notre participation aux politiques publiques nous permettent de veiller aux réponses apportées. Nous participons de fait activement aux Etats généraux de l'enfance lancés en février et aux Assises nationales de la protection de l'enfance des 28 et 29 juin.

Cette volonté de dialogue dépasse nos frontières : nous avons tenu, à l'initiative de la France, la première réunion européenne des directeurs de la justice juvénile en Europe, en décembre dernier, à Paris sous la présidence de la ministre la Justice et des Libertés. Le prochain rendez-vous est fixé à Lisbonne en septembre 2010.

COMMENT CES RÉFORMES ONT-ELLES ÉTÉ MISES EN PLACE ET QUELLES SONT LES PERSPECTIVES ?

Aujourd'hui, les principaux textes qui encadrent notre action ont été publiés ou le seront dans les prochains mois. Nous sommes totalement entrés dans la phase de mise en œuvre, en respectant à peu près le calendrier fixé, grâce à l'implication des agents de la DPJJ.

Pour nous donner les moyens de ces réformes, nous avons

concentré nos moyens opérationnels sur le pénal. De 2006 à 2010, le budget de la PJJ pour la mise en œuvre des décisions pénales, a augmenté de plus de 50%, passant de 335 millions à 516 millions d'euros. Cette évolution significative a notamment permis de renforcer l'encadrement éducatif dans les établissements de placement (14 éducateurs en hébergement collectif) et d'augmenter les effectifs dédiés à l'insertion des mineurs (971 équivalents temps plein annuel travaillé en 2010 contre 866 en 2009). En revanche, ces effectifs supplémentaires étant le fait de redéploiements, je suis particulièrement vigilant, dans le cadre de nos réorganisations, à accompagner les personnels impactés dans la recherche de solutions individuelles respectant les choix géographiques et professionnels tant à l'interne que vers d'autres administrations si leur mobilité géographique ne leur permet pas de rejoindre les affectations PJJ. L'année passée, 390 agents ont trouvé une solution pérenne dans le cadre d'un redéploiement.

L'évolution des méthodes et des pratiques éducatives nécessite d'accompagner les professionnels. Nous avons lancé, en 2009, un plan national pluriannuel de formation de l'ensemble des 5 000 personnels éducatifs.

Enfin, 2010 sera l'année de lancement des travaux du code de justice pénale des mineurs qui apportera plus de lisibilité à la justice des mineurs.

Ce projet devra encore faire l'objet de concertations avant d'être présenté devant le Parlement. ■

DANS LES TEXTES

LA CIRCULAIRE " ACTION D'ÉDUCATION DANS LE CADRE PÉNAL "

La circulaire du 2 février 2010 relative à l'action d'éducation dans le cadre pénal (AECF) affirme la nature éducative de toutes les prises en charge réalisées par les services de la DPJJ.

Son objectif central est de permettre au mineur de se construire et de retrouver des repères pour pouvoir vivre au sein de la collectivité sans porter atteinte aux autres ou à lui-même.

Pour cela les services doivent faciliter l'inscription des mineurs pris en charge dans les dispositifs de droit commun pendant et au sortir de leur prise en charge.

La circulaire précise les actions à mener pendant toutes les phases de la décision judiciaire. Les éléments fondamentaux de l'action d'éducation dans le cadre pénal sont détaillés : au préalable, l'évaluation spécifique du mineur, puis la mise en perspective de l'acte commis afin que le travail réalisé sur la responsabilisation du mineur soit continu.

Ce travail doit prendre en compte toutes les composantes de son environnement social, de la place essentielle de la famille aux autres liens sociaux et territoriaux.

Une prise en charge individualisée des mineurs passe par la mobilisation des partenaires institutionnels et associatifs.

La circulaire fera l'objet d'ajouts par des fiches thématiques (le travail avec les familles, la santé, les infractions sexuelles, le rapport à l'autorité, la violence, etc.) afin d'approfondir la réflexion et l'action des professionnels.

À NOTER

LES 12 ET 13 JUIN

Des Parcours du goût royaux



© AMÉLIE LE GOUPL / DIFRUJ SUD

La 11^e édition des Parcours du goût se tiendra à Buc (78). Une trentaine d'équipes, issues de toute la France, participera à ce concours gastronomique de haut niveau. Les mineurs, préparés et encadrés par leurs professeurs techniques, cuisiniers et éducateurs, s'affronteront autour d'un même thème, " Le festin du roi ". Epreuve imposée : réaliser en 40 minutes devant un jury de professionnels une recette digne des grands chefs du XVII^e siècle. Chaque délégation devra, par ailleurs, concevoir et animer un stand présentant les produits de sa région. Michel Roth, directeur des cuisines du Ritz et parrain 2010, décernera les prix.

LIVRE

Les jeunes et la sexualité

Dirigé par V. Blanchard et, J.-J. Yvorel, formateurs-chercheurs à l'Ecole nationale de protection judiciaire de la jeunesse, *Les jeunes et la sexualité - initiations, interdits, identités (XIX^e-XX^e siècles)* intéressera parents, magistrats, travailleurs sociaux, responsables politiques, médecins, enseignants. 35 chercheurs ont mené une enquête de terrain sur tous les continents. Editions Autrement.



LA PRISE EN CHARGE DES MINEURS AUTEURS D'ABUS SEXUELS

« Mettre en cohérence sanction, éducatif et soin »

Dr Christian BOURG, pédopsychiatre

QUE L'ON SOIT soignant ou éducateur PJJ, la sanction doit avoir du sens pour le mineur auteur. Il faut une approche globale des problèmes de santé. Nous intervenons à la Maison de l'adolescent de Besançon, en partenariat avec la PJJ du Doubs et le laboratoire de psychologie de l'université de Franche-Comté. Fondé sur la thérapie de groupe, complétée au besoin par un suivi individuel, notre programme expérimental s'adresse aux mineurs de 13 à 18 ans, en obligation de soin ou en adhésion libre. Chez ces mineurs, le sentiment de honte est très fort. Le groupe permet de libérer la parole. Souvent rejetés, ils peuvent ainsi sortir de l'isolement.



© D.R.

Trente séances de deux heures, hors temps scolaire, permettent un suivi sur dix mois. La mise en cohérence des temps judiciaire, éducatif et thérapeutique, est essentielle. S'entretenir avec divers adultes tout au long de la prise en charge (éducateurs, psychiatre, psycholo-

gue) permet d'accompagner ces jeunes, souvent désespérés. Il est indispensable de créer des conditions favorables pour les amener à assumer leur responsabilité, comprendre la sanction prononcée et appréhender l'impact de leurs actes sur la victime. La thérapie vise la non-récidive et la restauration de l'estime de soi. Un travail étroit est mené avec la famille du mineur, qui s'engage dans la thérapie à ses côtés. Depuis le début de l'expérimentation en 2006, 51 mineurs ont été suivis dont 22 en thérapie de groupe. Le 6^e groupe s'est achevé en avril. Un tiers des mineurs a poursuivi une thérapie au-delà de l'obligation de soin. A ce jour, aucun n'a récidivé. ■

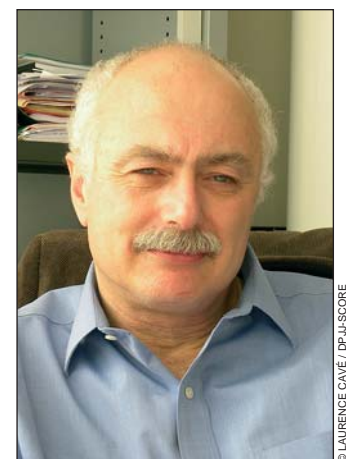
« Rechercher une meilleure articulation santé-justice »

Dr Michel BOTBOL, psychiatre à l'administration centrale

CE TYPE de délits ou de crimes posent des problèmes aux équipes éducatives qui sont confrontées à des situations au carrefour du judiciaire et du sanitaire. Les soignants disent : comme ils sont sous mandat judiciaire c'est à vous, PJJ, de vous en occuper. Et les éducateurs de répondre parfois : comme ils présentent des troubles psychologiques, c'est à vous, médecins, de les prendre en charge. L'intrication entre clinique et éducation est pourtant indissociable pour ce type de délits. Les deux dimensions doivent être prises en compte. Il faut sortir d'une logique de la patate chaude. Justice et santé doivent toujours rechercher une

meilleure articulation. Il est essentiel de développer les réseaux locaux pour une meilleure prise en charge et permettre la poursuite des suivis à l'issue de la prise en charge judiciaire.

L'expérience thérapeutique, menée en partenariat avec la PJJ du Doubs par le Dr Bourg, est un excellent exemple de l'articulation santé-justice. Depuis quelques temps maintenant, plusieurs autres professionnels développent des efforts analogues et établissent des protocoles spécifiques pour répondre à l'obligation de soin pour ces mineurs. C'est le cas, notamment, à Troyes et à Douai où les équipes de soins s'engagent à répondre à l'obligation



© LAURENCE GAVET / DPAJUSCOPRE

de soin et à en rendre compte aux éducateurs de la PJJ. Les éducateurs ont besoin de l'éclairage des soignants. De leur côté, ils peuvent transmettre aux soignants des éléments précieux recueillis dans le cadre de la prise en charge. ■

CENTRE **COLLECTE DURABLE**

A l'occasion de la semaine du développement durable en avril, quatre mineurs suivis à l'UEAJ de Bourges, encadrés par un professeur technique, ont mené une action de recyclage de papier. Ils ont collecté des livres auprès de deux établissements scolaires, arraché les couvertures non recyclables, puis acheminé le papier vers une entreprise d'insertion de Coignières (Yvelines). Cette opération a permis de sensibiliser les mineurs, dans le cadre d'une action solidaire, aux gestes éco-citoyens.

CENTRE-EST **ALLONS ENFANTS**

Huit mineurs, suivis par la PJJ du Puy-de-Dôme, ont participé, du 12 au 14 avril, à un stage de citoyenneté, organisé par l'UEMO de Thiers avec le substitut des mineurs du TGI de Clermont-Ferrand. Lors de ces trois jours, les mineurs ont été sensibilisés aux valeurs civiques par la rencontre de professionnels de l'Education nationale, la visite d'une caserne de pompiers, d'un site militaire, ainsi que d'une ancienne prison militaire où des résistants ont été détenus pendant la Seconde guerre mondiale.

GRAND-NORD **LE CEF A DU CŒUR**

Les mineurs, placés au CEF de Liévin (Pas-de-Calais), préparent un potager, chaque mercredi dans le cadre des activités de jour. Avec les éducateurs, ils ont réalisé les plans, choisi les semis, établi un calendrier. Ils ont ensuite préparé le terrain pour mettre les premiers plants de pommes de terre et de poireaux en terre. Une partie de la récolte

sera redistribuée aux Jardins du cœur de Liévin. Parmi les mineurs investis dans cette activité, 4 ont déjà réalisé des stages en horticulture. L'un d'eux projette de s'orienter vers une professionnalisation dans ce secteur.

SUD **FAIRE TOMBER** **LES MURS**

Quatre mineurs, suivis par les services de milieu ouvert de Narbonne et de Béziers ont participé, du 26 au 30 avril à la rénovation du site historique de Notre-Dame-des-Auzils à Gruissan (Aude). Avec deux autres adolescents, accompagnés par une association de soutien à la population gitane, ils ont construit des murets. Encadrés par leurs éducateurs et des agents municipaux, cette action de préservation du patrimoine, a permis de mobiliser, autour d'une action commune, des jeunes d'horizons culturels différents.

GRAND-EST **CAMP VERT** **AVEC L'UFOLEP**

Les mineurs placés à l'EPE de Bar-le-Duc, ont participé, du 12 au 16 avril, à un camp préservation de la nature sur le site protégé d'Ecollemont (Marne). Ils ont été hébergés par l'Ufolep, dans le cadre de la convention signée avec la DPJJ en novembre 2009, en échange de travaux de préparation de la base nautique du site. Grâce à l'union, ils ont aussi pratiqué des activités sportives (escalade, VTT et voile) et visité le musée du Pays du Der. Ce camp s'inscrit dans la dynamique des activités de jour et le projet de l'EPE de sensibiliser les mineurs à la protection de l'environnement.

GRAND-OUEST **MINEURS** **PRODUCTEURS**

L'UEAJ de Bouguenais (Loire-Atlantique) propose un atelier de production de jus de pommes. La vente directe est ensuite assurée sur site. Particuliers et associations peuvent en outre apporter leurs fruits pour les voir transformés en précieux nectar. Plus de 13 000 clients consomment chaque année les 200 000 litres produits. Pour gérer ce stock, l'atelier dispense une formation à la conduite de chariot élévateur et au magasinage. Gage de la qualité du produit, le service a tenu un stand sur le salon Natura 2010 des professionnels de l'innovation bio.



© DIRFU GRAND-OUEST

ILE-DE-FRANCE **LE GOÛT DE L'ÉCOLE**

En réponse aux problématiques de phobie et de décrochage scolaires, le STEMO de la Garenne-Colombes a mis en place un atelier de reprise progressive des enseignements. Le rythme, de deux heures par mois à trois heures par semaine, est adapté à chaque situation. En proposant des exercices simples au début de la prise en charge, l'enseignante de l'Education nationale réconcilie ces élèves avec le savoir et la réflexion. En 2009, 17 mineurs ont retrouvé les bancs de l'école. 12 ont intégré une formation professionnelle.

SUD-EST **CARRIÈRE DE CARISTE**

Sur le plateau technique d'une association d'Istres-Port de Bouc, huit mineurs de l'UEAJ d'Avignon ont participé, du 25 au 28 mai, à la session de préparation de la licence de cariste. Aboutissement de 3 modules d'enseignement théoriques et pratiques suivis sur 11 mois, cette session leur permettra, à terme, d'obtenir leur diplôme de chauffeur et les attestations de stages nécessaires pour travailler en manutention mécanisée, magasinage et réception-

expédition de commandes, des domaines particulièrement porteurs en Vaucluse.

SUD-OUEST **RÉNOVATION** **CULTURELLE**

Dans le cadre d'une convention signée avec la mairie, dix mineurs placés au CEF, à l'EPE ou suivis par le STEMOI Landes/Pyrénées-Atlantiques ont rénové quatre lavoirs en avril, pour l'opération " Patrimoine ", organisée en mai par la ville. Ce processus de remobilisation et d'insertion professionnelle a allié action environnementale et culturelle. Les services techniques de la commune accueilleront, par ailleurs cette année, d'autres mineurs sous mandat judiciaire en stages de découverte ou en contrats d'apprentissage. ■

Glossaire

- CEF** : centre éducatif fermé
- EPE** : établissement de placement éducatif
- PJJ** : protection judiciaire de la jeunesse
- STEI** : service territorial éducatif d'insertion
- STEMOI** : service territorial éducatif de milieu ouvert et d'insertion
- TGI** : tribunal de grande instance
- UEAJ** : unité éducative d'activités de jour
- UEMO** : unité éducative de milieu ouvert
- UFOLEP** : Union française des œuvres laïques d'éducation physique

EMMANUEL, PRIS EN CHARGE PAR LES SERVICES DE LA PJJ DU CHER IL Y A 20 ANS

Père et impairs

Aujourd'hui père d'un adolescent, Emmanuel, 36 ans, ex-mineur délinquant, revient sur son parcours.

LE SAINT des voyous sur un bras, Calimero sur l'autre, les tatouages d'Emmanuel témoignent d'un passé de " mauvais garçon " et d'un présent plus souriant. Cinquième d'une famille de six enfants, Emmanuel a passé toute son enfance dans un environnement familial disloqué. « Nous étions livrés à nous-mêmes ». Pas facile dans ce contexte de suivre une scolarité normale. A 12 ans, il change d'école et décroche. Un de ses camarades de classe le présente à sa bande et l'initie aux petits larcins. Fort de cette nouvelle

" famille ", le jeune garçon, influençable, se laisse entraîner. Occasionnels au début, les vols deviennent un loisir pour combler le désœuvrement. « Nous faisons ça pour le frisson. On prenait des voitures pour aller en boîte et on les abandonnait dans un champ ». Rien de bien méchant pour la petite bande. « On n'agressait personne. Pour nous c'était juste un emprunt ! On s'est fait arrêter mais la police nous relâchait alors on a continué et les ennuis ont commencé ». Une vingtaine de passages devant le juge en trois ans, quelques jours de sursis, le

couperet finit par tomber : un mois ferme, à l'âge de 15 ans. Après quatre mois au foyer PJJ de Bourges, Emmanuel est incarcéré. Seule Lise Nombret, son éducatrice, viendra le voir. « Lise c'est ma sauveuse. De retour au foyer, elle me faisait la morale. Je ne voulais pas la décevoir mais la pression des copains a été plus forte et j'ai replongé ».

Retour à la case prison, deux mois fermes. A sa sortie, le jeune homme est toujours suivi par la PJJ mais retourne chez sa mère qu'il n'a pas vue depuis quatre ans. Les retrou-

«
Les éducateurs
ont du mérite
»

vailles se passent mal. Ses vieux démons resurgissent. Il écope de 8 mois fermes.

Pendant sa peine, ses affaires passées se rappellent à lui. La sentence est lourde : 36 mois fermes dont 18 amnistiés. C'est la douche froide et le déclic. « Je me suis dit ça suffit, je ne veux pas de cette vie-là ».

Lise continue à venir le voir à la maison d'arrêt. « Elle était désespérée à mon sujet. Il faut avoir la foi pour être éducateur. Ils ont du mérite. Pour que ça fonctionne il faut une confiance réciproque. Malgré toutes mes errances, Lise a toujours cru en moi. A force de



patience, elle est parvenue à me faire entendre son discours ». A chaque fois qu'il en parle, l'ex-dur à cuire a les larmes aux yeux. « Elle a préparé ma semi-liberté et m'a trouvé des stages en plomberie et en mécanique. Tout change quand on a un objectif en se levant le matin ».

Il devient manœuvre en intérim et passe son permis. C'est à l'auto-école qu'il rencontre la mère de son fils aujourd'hui âgé de 13 ans. « Devenir père a changé ma vie. Avoir un

enfant m'a responsabilisé. Je lui inculque des règles et je ne plaisante pas avec ses notes à l'école ». Pontier puis désamianteur, il a gravi les échelons et gagne bien sa vie. Il se forme aujourd'hui pour devenir conducteur d'engins. Vingt ans après, il a gardé des contacts avec son éducatrice. « A chaque fois que je le peux, je vais la voir et je lui téléphone régulièrement. C'est quelqu'un qui compte pour moi. Sans elle, je ne serais pas celui que je suis devenu ». ■

